



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU LUNDI 27 JUIN 2022 ORGANISEE A LIEVIN

PRESENTS : Belkacem ABDELHAK, Daniel BEAUSSART, Jean-Paul DELPORTE, David DILIBERTO, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU

EXCUSES : Martial BOURGEOIS, François CLERCQ, David D'ASCENZO, Christophe MARTINEZ, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

Assiste : Maxime BABEUR

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2021-2022 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS RC	U14 Ligue	GARRAUD Guillaume	U13, U15	CFF2	Monsieur GARRAUD a suivi la certification CFF2 du 22 juin.	Situation régularisée
ARMENTIERRES JA	U14 LIGUE	RAJIALLAH Yassine	U13, U15	CFF2	Monsieur RAJIALLAH la certification CFF2 du 8 juin.	Situation régularisée
AULNOIS CHAMBRY	U14 Ligue	LAMBOT Emmanuel	U13, U15	CFF2	Monsieur LAMBOT a suivi la certification CFF2 du 15 juin.	Situation régularisée
BAILLEUL SC	U14 Ligue	DEFER Stéphane	U13, U15	CFF2	Monsieur DEFER a suivi la certification CFF2 du 8 juin.	Situation régularisée
BETHUNE STADE	U14 Ligue	CORDIEZ Guillaume	U13, U15	CFF2	Monsieur CORDIEZ a suivi la certification CFF2 du 8 juin.	Situation régularisée
BUCY/SEPTMONTS AVEN	U14 Ligue	GOUJON Alexis	U13, U15	CFF2	Monsieur GOUJON a suivi la certification CFF2 du 15 juin.	Situation régularisée
CALONNE RICOUART FC	Seniors R2	GUENOUNE Rachid	BMF	BEF	Monsieur Guenoune, titulaire du BMF, monte avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison	Dérogation accordée pour la saison 2022-2023. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et

					2021-2022.	être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission lui suggère de s'inscrire en formation BEF lors de la session 2023-2024.
CHAUNY US	U16 R1	VALENZISI Yoann	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur VALENZISI a suivi la certification CFF3 du 22 juin.	Situation régularisée
FEIGNIES AULNOYE EFC	Seniors R2 F	LEGROS Rudy	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur LEGROS a suivi les modules U17/19 et seniors, mais ne s'est pas présenté à la certification CFF3 du 22 juin. L'équipe a fait forfait général.	Considérant le forfait général de l'équipe, la commission décide de ne pas sanctionner.
HELESMES FUTSAL	Seniors R1 Futsal	MAHAMMED Walid	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF FUTSAL Base	Monsieur MAHAMMED a suivi la certification CF FUTSAL BASE le 26 juin.	Situation régularisée
HORDAIN US	U14 Ligue	CHRETIEN Nathan	U13, U15	CFF2	Monsieur CHRETIEN a suivi la certification CFF2 du 8 juin.	Situation régularisée
ITANCOURT NEUVILLE E	U16 R2	LALIN Yoan	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur LALIN a suivi la certification CFF3 le 22 juin.	Situation régularisée
LA GORGUE CS	U14 Ligue	UBERQUOI Benjamin	U13, U15	CFF2	Monsieur UBERQUOI a suivi la certification CFF2 du 8 juin.	Situation régularisée
LE PORTEL STADE	U16 R2			CFF3		La commission rappelle au club qu'il doit l'avertir en cas de changement d'éducateur en cours de saison, même s'il possède le diplôme requis.
LILLE MOULINS CARREL US	U16 R1	TRAIKIA Youcef	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur TRAIKIA n'a pas pu se présenter à la certification CFF3 du 8 juin. Il a fourni un justificatif médical.	La Commission décide de prolonger la dérogation accordée à M. TRAIKIA jusqu'au 31/12/2022. Ce dernier doit suivre le module la certification CFF3 avant cette date. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel de la saison 2021-2022 joué en situation

						d'infraction.
LONGUENESSE JS	U14 Ligue	SAINT MACHIN Thibaut	U13, U15	CFF2	Monsieur SAINT MACHIN a suivi la certification CFF2 du 8 juin.	Situation régularisée
MALO FCD	U14 Ligue	BOULENGER Nathan	U13, U15	CFF2	Monsieur BOULENGER a suivi la certification CFF2 du 15 juin.	Situation régularisée
MERIGNIES O	Seniors R2 F	GODART Yves	U9, U11	CFF3	Monsieur GODART s'engage à suivre le module U17/19 et la certification CFF3 lors de la saison 2022-2023.	Dérogation refusée. Monsieur GODART doit également s'engager à suivre le module seniors lors de la saison 2022-2023. A réception de cet engagement, la commission pourra réexaminer le dossier.
NEUVILLE EN FERRAIN FAN 96	U15 Ligue	HENNEUSE Jonathan	U13, U15	CFF2	Monsieur HENNEUSE a suivi la certification CFF2 du 22 juin.	Situation régularisée
NOEUX LES MINES US	U15 Ligue	DO ROSARIO Emelson	U13, U15	CFF2	Monsieur DO ROSARIO a suivi la certification CFF2 le 15 juin.	Situation régularisée
PERENCHIES USF	U14 Ligue	MAENZA Federico	U9, U11	CFF2	La Commission a accordé une dérogation à M. MAENZA en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté son engagement en formation cette saison. Il a suivi le module U13, mais il fut absent au module U15 bien qu'il était inscrit. Le service formation a reçu le justificatif d'absence par mail.	La commission a réclamé l'original du justificatif d'absence reçu par le service formation ainsi que l'original du bulletin de situation, à Monsieur MAENZA et au club. Ces documents devaient être déposés ou envoyés par courrier au siège de la Ligue à Villeneuve d'Ascq avant le 24 juin 2022. Aucun document n'a été transmis. Un courrier officiel sera envoyé au président du club.
PONT A VENDIN FUTSAL	Seniors R2 Futsal	TOURNEMAINE Jason	Futsal entraînement	Futsal entraînement	Le club demande le remboursement de l'amende 300 € infligée en début de saison par la Commission. Elle rappelle que malgré le courriel du 28/10/2021, le club n'avait pas	La commission transmet le mail du club reçu le 23 juin 2022 à la CR appel, pour décision. La Commission fait un rappel sur le point de règlement : A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé

					<p>régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe seniors R2 Futsal titulaire des attestations de formation futsal initiation et Futsal entraînement et d'une licence animateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre les formations futsal initiation et futsal entraînement cette saison.</p>	<p>de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière au-delà du délai des 30 jours.</p> <p>5 rencontres officielles s'étaient déroulées dont 1 au-delà du délai des 30 jours. Par conséquent, la commission avait pénalisé le club de l'amende de 300 €, et d'un retrait d'un point au championnat seniors R2 Futsal, et l'avait mis en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</p>
RADINGHEM AS	U14 Ligue	BODIN Michael	U13, U15	CFF2	Monsieur BODIN a suivi la certification CFF2 du 15 juin.	Situation régularisée
ROUBAIX RC	U17 R2	ZOUAREG Nasser	U11, U13	CFF3	Monsieur ZOUAREG monte avec son équipe en U17 R2.	<p>Dérogation accordée pour la saison 2022-2023.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire et de suivre les modules de formation U17/19, seniors et la certification CFF3 lors de la saison 2022-2023.</p>
ROUBAIX TOURCOING PORT US	U14 Ligue	SOETE Lionel	U13, U15	CFF2	Monsieur SOETE a suivi la certification CFF2 du 8 juin.	Situation régularisée
ST AMAND FC	U15 Ligue			CFF2		La commission rappelle au club qu'il doit l'avertir en cas de changement d'éducateur en cours de

						saison, même s'il possède le diplôme requis.
ST AMAND FC	U16 R2	LE CABEC Yannick	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur LE CABEC a suivi la certification CFF3 du 22 juin.	Situation régularisée
ST POL SUR TERNOISE	U17 R2	TAUBIN Cédric	U13, U15	CFF3	Monsieur TAUBIN a suivi la certification CFF3 le 15 juin 2022.	Situation régularisée
SECLIN FC	U14 Ligue	DERVAUX Robert	U13, U15	CFF2	La commission a sanctionné le club de l'amende de 720 € lors de la reunion du 9 juin 2022 pour l'ensemble des matches joués en infraction par l'équipe U14 Ligue lors de la saison 2021-2022. Or la Commission avait déjà infligé une amende 280 € le 16/11/2022 et de 40 € le 17/12/2022 pour les 8 premiers matches de la saison, joués en situation d'infraction.	La Commission revient sur sa décision du 9 juin et ramène l'amende à 400 €.
SOMAIN Chts	U15 Ligue	BOUDIEB Ahmed	U13, U15	CFF2	Monsieur BOUDIEB a suivi la certification CFF2 le 15 juin.	Situation régularisée

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

→ Prochaine CRSEE : date à déterminer

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE